

# FAIRE DECOLLER LA VISIBILITE D'UN BIEN GRACE AU DRONE

Intervenant : **NICOLAS FRACHET-GARNIER**

Durée : **2 HEURES 30**

## / Objectif :

Maîtriser la législation en vigueur liée à l'utilisation d'un drone, ainsi que les techniques de prise de vue et les avantages commerciaux de ce type de communication

## / Programme :

1. Les activités liées au drone
2. Pourquoi un drone dans l'immobilier
3. La visite pré-vol
4. L'utilisation du drone et le montage vidéo
5. La réglementation applicable
6. Les obligations

## / Moyens pédagogiques

Plateforme de e-learning type Moodle

Vidéos pré-enregistrées pour chaque thème

QCM / Quizz

Travaux pratiques

Validation des acquis à chaque étape

Tests de contrôle des connaissances en début et fin de formation

## / Public concerné

Les professionnels de l'immobilier

## / Pré-requis

Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette et d'une connexion internet.

Niveau de connaissance préalable nécessaire : Aucun



## / Organisme certifié

**Qualiopi**   
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
ACTIONS DE FORMATIONS

## / Contact

Email : [akademie@la-boite-immo.com](mailto:akademie@la-boite-immo.com)

Tél. : 04 94 35 43 54

Un besoin spécifique lié à un handicap ?

Contactez Philippe Garcia,  
réfèrent handicap, au 04 94 354 354

DOCUMENT CRÉÉ LE 12 JUILLET 2022

SAS au capital de 1 009 950 € | Siren  
509 551 339 R.C.S TOULON | APE 6201 Z  
TVA Intracom : FR86509551339  
N° de déclaration d'activité formation  
93830559483 auprès du préfet de région PACA